

*Tu as envie d'agir, seul/e ou en groupe (maxi 7 personnes),
Agé/e de 16 à 25 ans, tu as un projet (humanitaire, artistique, sportif, musical, ...), ta scolarité
nécessite des investissements, tu souhaites passer le permis de conduire.*

Tu peux déposer une demande de Bourse Projets Jeunes !

Pièces à joindre au dossier:	
<input type="checkbox"/> Le/la porteur/teuse du projet : <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile de moins de 3 mois <input type="checkbox"/> Relevé d'identité bancaire (RIB)	<i>Le cas échéant :</i> <input type="checkbox"/> Attestation d'hébergement <input type="checkbox"/> Pièce d'identité de l'hébergeur/euse
<input type="checkbox"/> Chaque participant/e : <input type="checkbox"/> Fiche individuelle de candidat/e (1 par participant/e) <input type="checkbox"/> Pièce d'identité (photocopie) <input type="checkbox"/> Justificatif de situation (scolaire, professionnelle...)	<input type="checkbox"/> Attestations d'assurances (responsabilité civile, rapatriement...) <input type="checkbox"/> Règlement du dispositif signé en 2 exemplaires
<input type="checkbox"/> Demande individuelle / demande de groupe : <input type="checkbox"/> Description du projet (page 3 du dossier) <input type="checkbox"/> Budget prévisionnel (page 4 du dossier)	<input type="checkbox"/> Dossier d'information complémentaire (facultatif)

Cadre réservé à l'administration	
Date du dépôt de dossier : ____ / ____ / ____	N° de dossier : _____
Date Commission : ____ / ____ / ____	Référent/e : _____
Titre du projet : _____	
Durée du projet : _____ Période de réalisation : _____	
Type BPJ : <input type="checkbox"/> Initiatives Jeunes <input type="checkbox"/> Scolarité/Etudes/Stages obligatoires <input type="checkbox"/> Permis de conduire	
Nom du/de la porteur/teuse du projet : _____	
Adresse : _____ 95160 MONTMORENCY	

<input type="checkbox"/> Demande individuelle <input type="checkbox"/> Majeur/e <input type="checkbox"/> Mineur/e	<input type="checkbox"/> Demande collective Nombre de participant/es : _____ <input type="checkbox"/> Majeur/es, nombre _____ <input type="checkbox"/> Mineur/es, nombre _____
--	---

<input type="checkbox"/> Dossier complet Suite à donner :	<input type="checkbox"/> Dossier incomplet Pièces manquantes : Date limite pour les fournir : ____ / ____ / ____
--	---

Avis Commission : <input type="checkbox"/> positif <input type="checkbox"/> négatif, motif :	Proposition du montant de la bourse attribuée :
---	--

Date et visa de la mairie	Signature du/de la Président/e de la commission d'attribution
----------------------------------	--

**Dossier et documents à déposer à Info Jeunes Montmorency
Au moins un mois avant la date de commission Jeunesse
21 bis, rue de Jaigny - 95160 MONTMORENCY**

Fiche individuelle de candidat

(à remplir pour chaque participant)

TITRE DU PROJET : _____

Année de réalisation du projet : _____

Nature du Projet : (cocher la case correspondante)

Initiatives Jeunes : (humanitaire, artistique, sportif...) _____

Scolarité/Études/Stages obligatoires : _____

Voyages scolaires à visée éducative/pédagogique et non récréative, stages à l'étranger obligatoires dans le cursus, année ou semestre scolaire à l'étranger dans le cadre d'un programme spécifique (ERASMUS), bourse d'études sur critères spécifiques (achat de matériel scolaire, frais de bouche quotidiens...)

Permis de conduire

Identification

Porteur/teuse du projet ?

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse complète : _____

Tél dom : ____/____/____/____/____ Tél portable : ____/____/____/____/____

Mail : _____

Âge : _____ Date de Naissance : ____/____/____ Lieu de naissance : _____

Ta situation actuelle

Suis-tu des études ou une formation professionnelle ? (lycéen, étudiant, apprenti, etc...)

Etablissement : _____

Année et filière suivie : _____

Autre situation : _____

As-tu déjà sollicité une aide d'Info Jeunes Montmorency pour un projet ? Oui Non

Si oui, précise l'année et le domaine : _____

Fait à _____, le ____/____/____

Signature :

Description du projet

Le projet peut être expliqué de façon plus approfondie dans un dossier d'information complémentaire.

Définition du projet : *Précise clairement ton projet et sa finalité.*

Motivations : *Explique-nous comment est né ce projet, ce qui te motive pour sa réalisation. Quels sont les effets attendus sur le plan personnel et/ou collectif, et pour la ville de Montmorency ?*

Déroulement du projet : *Cite les différentes étapes et périodes de réalisation du projet en précisant les moyens mis en œuvre pour les réaliser (humains, matériels, financiers...).*

Le lieu du projet : *le cas échéant, pays, régions, villes, quartiers, en motivant ton choix.*

Les partenaires : *Cite les partenaires que tu as contactés pour financer ton projet (joindre les courriers).*

Les contreparties : *Cite les contreparties que tu envisages au sein de la Ville si tu obtiens cette bourse, ou explique comment tu envisages le bénévolat (voir Règlement Intérieur, Article 7 : contrepartie citoyenne).*

Budget prévisionnel

*Ce budget doit être équilibré, c'est-à-dire que le total des dépenses doit être identique au total des recettes.
Il est à remplir en fonction de la nature de la bourse demandée.*

Dépenses			Recettes		
Nature des dépenses	Par personne	Pour le groupe	Nature des recettes	Par personne	Pour le groupe
<p><u>BPJ INITIATIVE JEUNES / SCOLAIRE :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Transport :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Hébergement :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Alimentation :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Actions sur place : (location de matériel, prestations ...)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Assurances : (individuelle, annulation, ...)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Matériel: (à détailler)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><u>BPJ PERMIS DE CONDUIRE :</u></p> <p><input type="checkbox"/> Heures de code :</p> <p><input type="checkbox"/> Heures de conduite :</p> <p><input type="checkbox"/> Autres :</p> <p>_____</p> <p>_____</p>			<p><input type="checkbox"/> Montant demandé : (précise l'utilisation) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Apports personnels/ autofinancement :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> famille</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> salaire</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> économies</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> autres (précise) :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p><input type="checkbox"/> Autres aides sollicitées : (précise : sponsors, partenaires ...)</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>_____</p>		
Sous-total			Sous-total		
Coûts indirects (aide matérielle, prêt de salles, affiches...)	Estimation		Coûts indirects (aide matérielle, prêt de salles, affiches...)	Estimation	
_____			_____		
_____			_____		
Total			Total		

Budget total nécessaire : _____ €

Montant de la bourse demandé : _____ €

REGLEMENT DES BOURSES PROJETS JEUNES (BPJ)

Préambule :

Le dispositif de bourses est mis en place par la ville de Montmorency et est géré par Info Jeunes Montmorency qui a pour objectifs de soutenir, développer et promouvoir la capacité d'initiative des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines d'activités.

Il apporte aux porteurs/teuses du projet une aide technique, pédagogique et financière.

Article 1 : Conditions d'admission

- **Âge :**
Le dispositif est accessible pour tous les projets individuels ou collectifs de jeunes âgés/ées de 16 à 25 ans (à la date d'enregistrement de la candidature). *Un justificatif de l'âge est exigé au dépôt du dossier.*
- **Mineurs :**
Les demandeurs/euses mineurs/res doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci attestera que les parents déclarent être informés du projet, de son déroulement et des personnes qui composent le groupe.
- **Demande individuelle :**
Le dispositif est ouvert pour toute demande individuelle de projet à la condition que le/la demandeur/euse habite la commune de Montmorency. *Un justificatif de domicile est exigé au dépôt du dossier.*
- **Demande collective :**
Pour les demandes collectives, le/la porteur/euse du projet doit résider à Montmorency. Ses coéquipiers/ières doivent résider pour un tiers sur la commune. Les demandes de groupes constitués en associations ne sont pas acceptées.
- **Nature des projets :**
Toutes les demandes de projets seront étudiées en commission à l'exception des projets de vacances, séjours et voyages dans le but de loisirs et détente personnelle ainsi que les demandes de formation d'animation (BAFA, BAFD,...). Ces demandes seront réparties en trois catégories :
 - 1- Initiatives Jeunes
 - 2- Scolarité/Etudes/Stages obligatoires :
Voyages scolaires à visée éducative/pédagogique et non récréative, stages à l'étranger obligatoires dans le cursus, année ou semestre scolaire à l'étranger dans le cadre d'un programme spécifique (ERASMUS), bourse d'études sur critères spécifiques (achat de matériel scolaire, frais de bouche quotidiens...)
 - 3- Permis de conduire
- **Obligation de recherche de partenariat :**
L'aide financière accordée ne pourra couvrir l'ensemble des frais occasionnés par le projet. Il est demandé dans le montage du projet la recherche de partenariat public ou privé. Tous les courriers correspondants seront joints au dossier.

Article 2 : Montant des bourses

Les porteurs/euses de projets s'engagent à chercher parallèlement d'autres partenaires financiers (bourse initiative, mobilité ...) ou à financer au moins 25 % du budget total grâce à leurs fonds propres.

Le montant maximum d'une bourse attribuée par la commission ne pourra excéder 500 (cinq cents) euros ; les projets à fort impact local pourront aller jusqu'à 1000 (mille) euros, les montants pouvant être inférieurs.

Les aides peuvent concerner toutes les dépenses engendrées par l'organisation du projet : aide matérielle, prêt de salle, mise à disposition de personnel, location de salles, prêt équipement, affiches, tracts...

Article 3 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont à retirer à Info Jeunes Montmorency et peuvent être déposés du 15 janvier au 30 novembre de l'année en cours.

Une seule proposition de dossier par an et par personne est acceptée. Le nombre de dossiers primés est limité à un par individu. Si un/e demandeur/euse dépose un dossier individuellement, il/elle ne peut sur la même année déposer un dossier collectif.

Article 4 : La commission

Le/la demandeur/euse devra déposer son dossier complet à Info Jeunes Montmorency qui en vérifiera l'éligibilité. Puis, celui-ci sera présenté à une commission composée de l' élu/e délégué/e à la Jeunesse et de membres de la Direction de l'Education pour approbation finale.

Article 5 : Versement de l'aide

La bourse est versée directement sur le compte du/de la porteur/euse de projet, après la réalisation dudit projet.

Article 6 : Assurances

Les lauréats/es ayant eu connaissance du présent règlement dégagent par la même la Ville de Montmorency de toute responsabilité en cas d'accident. Les lauréats/es s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement...).

Ils/elles s'engagent à fournir, sur demande d'Info Jeunes Montmorency, une copie du contrat d'assurance.

Cet article ne concerne pas le temps de bénévolat (article 7) qui fera l'objet de la signature d'une convention.

Article 7 : Contrepartie citoyenne

Les demandeurs/euses **devront impérativement prendre contact avec Info Jeunes Montmorency à leur retour** et lui faire part des éléments et documents compilés dans leurs carnets de bord.

Suivant la nature initiale du projet, celui-ci pourra être valorisé visuellement (expositions, conférences, communication locale...) avec l'implication du/de la jeune. Si tel n'est pas le cas, le/la jeune s'engage à accomplir 35h de bénévolat, dans le cadre d'animations socioculturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires, de la préparation de l'action à sa réalisation, ou lors l'organisation de manifestations. Ce bénévolat donnera lieu à la signature d'une convention entre le/la demandeur/euse et la ville.

Article 8 : Modification/Annulation

Toute modification dans les objectifs, la destination, le calendrier ou la composition de l'équipe doit être notifiée pour accord à Info Jeunes Montmorency qui informera la commission.

Pour toute annulation du projet, les lauréats/es s'engagent à rembourser la totalité du montant qui leur aura été alloué.

Les candidats/es BPJ s'engagent à respecter ce règlement.

Nom/Prénom et signature du/de la candidat/e :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Nom/Prénom et signature des parents (pour les mineurs) :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire INFO JEUNES MONTMORENCY

REGLEMENT DES BOURSES PROJETS JEUNES (BPJ)

Préambule :

Le dispositif de bourses est mis en place par la ville de Montmorency et est géré par Info Jeunes Montmorency qui a pour objectifs de soutenir, développer et promouvoir la capacité d'initiative des jeunes de 16 à 25 ans dans tous les domaines d'activités.

Il apporte aux porteurs/teuses du projet une aide technique, pédagogique et financière.

Article 1 : Conditions d'admission

- **Âge :**
Le dispositif est accessible pour tous les projets individuels ou collectifs de jeunes âgés/ées de 16 à 25 ans (à la date d'enregistrement de la candidature). *Un justificatif de l'âge est exigé au dépôt du dossier.*
- **Mineurs :**
Les demandeurs/euses mineurs/res doivent obligatoirement présenter une autorisation parentale. Celle-ci attestera que les parents déclarent être informés du projet, de son déroulement et des personnes qui composent le groupe.
- **Demande individuelle :**
Le dispositif est ouvert pour toute demande individuelle de projet à la condition que le/la demandeur/euse habite la commune de Montmorency. *Un justificatif de domicile est exigé au dépôt du dossier.*
- **Demande collective :**
Pour les demandes collectives, le/la porteur/euse du projet doit résider à Montmorency. Ses coéquipiers/ières doivent résider pour un tiers sur la commune. Les demandes de groupes constitués en associations ne sont pas acceptées.
- **Nature des projets :**
Toutes les demandes de projets seront étudiées en commission à l'exception des projets de vacances, séjours et voyages dans le but de loisirs et détente personnelle ainsi que les demandes de formation d'animation (BAFA, BAFD,...). Ces demandes seront réparties en trois catégories :
 - 4- Initiatives Jeunes
 - 5- Scolarité/Etudes/Stages obligatoires :
Voyages scolaires à visée éducative/pédagogique et non récréative, stages à l'étranger obligatoires dans le cursus, année ou semestre scolaire à l'étranger dans le cadre d'un programme spécifique (ERASMUS), bourse d'études sur critères spécifiques (achat de matériel scolaire, frais de bouche quotidiens...)
 - 6- Permis de conduire
- **Obligation de recherche de partenariat :**
L'aide financière accordée ne pourra couvrir l'ensemble des frais occasionnés par le projet. Il est demandé dans le montage du projet la recherche de partenariat public ou privé. Tous les courriers correspondants seront joints au dossier.

Article 2 : Montant des bourses

Les porteurs/euses de projets s'engagent à chercher parallèlement d'autres partenaires financiers (bourse initiative, mobilité ...) ou à financer au moins 25 % du budget total grâce à leurs fonds propres.

Le montant maximum d'une bourse attribuée par la commission ne pourra excéder 500 (cinq cents) euros ; les projets à fort impact local pourront aller jusqu'à 1000 (mille) euros, les montants pouvant être inférieurs.

Les aides peuvent concerner toutes les dépenses engendrées par l'organisation du projet : aide matérielle, prêt de salle, mise à disposition de personnel, location de salles, prêt équipement, affiches, tracts...

Article 3 : Retrait et dépôt des dossiers

Les dossiers de candidatures sont à à Info Jeunes Montmorency et peuvent être déposés du 15 janvier au 30 novembre de l'année en cours.

Une seule proposition de dossier par an et par personne est acceptée. Le nombre de dossiers primés est limité à un par individu. Si un/e demandeur/euse dépose un dossier individuellement, il/elle ne peut sur la même année déposer un dossier collectif.

Article 4 : La commission

Le/la demandeur/euse devra déposer son dossier complet à Info Jeunes Montmorency qui en vérifiera l'éligibilité. Puis, celui-ci sera présenté à une commission composée de l' élu/e délégué/e à la Jeunesse et de membres de la Direction de l'Education pour approbation finale.

Article 5 : Versement de l'aide

La bourse est versée directement sur le compte du/de la porteur/euse de projet, après la réalisation dudit projet.

Article 6 : Assurances

Les lauréats/es ayant eu connaissance du présent règlement dégagent par la même la Ville de Montmorency de toute responsabilité en cas d'accident. Les lauréats/es s'engagent à souscrire un contrat responsabilité civile et les assurances éventuellement nécessaires à la réalisation de leurs projets (assistance, rapatriement...).

Ils/elles s'engagent à fournir, sur demande d'Info Jeunes Montmorency, une copie du contrat d'assurance.

Cet article ne concerne pas le temps de bénévolat (article 7) qui fera l'objet de la signature d'une convention.

Article 7 : Contrepartie citoyenne

Les demandeurs/euses **devront impérativement prendre contact avec Info Jeunes Montmorency à leur retour** et lui faire part des éléments et documents compilés dans leurs carnets de bord.

Suivant la nature initiale du projet, celui-ci pourra être valorisé visuellement (expositions, conférences, communication locale...) avec l'implication du/de la jeune. Si tel n'est pas le cas, le/la jeune s'engage à accomplir 35h de bénévolat, dans le cadre d'animations socioculturelles ou de projets d'intérêt collectif, qu'ils soient éducatifs (accompagnement à la scolarité), sociaux ou solidaires, de la préparation de l'action à sa réalisation, ou lors l'organisation de manifestations. Ce bénévolat donnera lieu à la signature d'une convention entre le/la demandeur/euse et la ville.

Article 8 : Modification/Annulation

Toute modification dans les objectifs, la destination, le calendrier ou la composition de l'équipe doit être notifiée pour accord au PIJ qui informera la commission.

Pour toute annulation du projet, les lauréats/es s'engagent à rembourser la totalité du montant qui leur aura été alloué.

Les candidats/es BPJ s'engagent à respecter ce règlement.

Nom/Prénom et signature du/de la candidat/e :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Nom/Prénom et signature des parents (pour les mineurs) :

Précédés de la mention « Lu et approuvé »

Exemplaire JEUNE/S